

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N° 540



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	5
COMMISSION ARBITRES.....	7
COMMISSION DELEGATIONS	10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION.....	11
COMMISSION FEMININES	13
COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE.....	14
COMMISSION FUTSAL.....	16
COMMISSION SPORTIVE.....	18
STADES MUNICIPaux GRENOBLOIS.....	20
COMMISSION TECHNIQUE.....	21
COMMISSION DES REGLEMENTS	27

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fffr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 18 janvier 2022

Procès-Verbal N° 540

Communiqué – Télétravail

En raison des nouvelles mesures gouvernementales et de l'obligation d'un minimum de 3 jours de télétravail en entreprise, nous vous informons ci-après de l'organisation administrative du District pour le mois de janvier :
Veuillez noter : pendant les périodes de télétravail, la permanence téléphonique ne sera pas assurée.
Merci de privilégier les mails.

Semaine 3 :

lundi 17	TELETRAVAIL
mardi 18	PRESENTIEL
mercredi 19	TELETRAVAIL
jeudi 20	TELETRAVAIL
vendredi 21	PRESENTIEL

TRESORERIE

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 18 Décembre 2022

VOREPPE 2

U13D4 F

FORFAIT GENERAL FUTSAL

Amende 90 €

Du 13 et 14 Janvier 2022

ETOILE FUTSAL FONTAINE

FUTD1

RCA FUTSAL

FUTD1

NON SAISIE DE RESULTAT FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 13 au 14 Janvier 2022

RACHAIS 2

SA8ENTD2

DEUX ROCHERS 2

SA8ENTD2

TOUVET TERRASSE 1

SA8ENTD2

FASSON

SA8ENTD1

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 17 JANVIER 2022

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Janvier 2022

519877 ST HILAIRE DE LA COTE

533557 GRENOBLE DAUPHINE AS

536496 ECHIROLLES SURIEUX
539477 TUNISIENS SMH
547135 POISAT AC
564225 FUTSAL CLUB DE VOREPPE
582776 F. C. AGNIN

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION D'APPEL

Mardi 18 Janvier 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°540

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : MONTMAYEUR Marc, FERNANDES Carlos, EL RHAFFARI Reda, FRANZIN Didier, SCARPA Vincent, RACLET Chrystelle, BRAULT Annie, REMLI Amar

Excusés : BLANC Aline, TRUWANT Thierry, MAZZOLENI Laurent, BONNARD Christophe

Note aux clubs :

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

.....

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 . Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

COURRIERS CLUBS

Courrier du club d'EYBENS : Nous avons bien pris connaissance de votre nouveau mail du samedi 15 janvier 2022, concernant toujours l'absence non excusée à l'audition du mardi 14 décembre 2021 de votre éducateur dans le dossier 21-22-011D. Après recontrôle de notre part, et, après vérifications demandées auprès du service informatique de la LAURAFoot, nous vous confirmons que la convocation a bien été envoyée sur la boîte mail du club le jeudi 2 décembre 2021 à 9h02, et, qu'à ce jour le mail n'a toujours pas été ouvert. Sanction et amende concernant l'éducateur maintenues. Cette décision est possible d'appel dans les conditions fixées l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Courrier du club de VILLENEUVE : Nous avons bien pris connaissance de votre mail du lundi 17 janvier 2022, nous demandant le report de l'audition pour raisons médicales, audition concernant le dossier 21-22-015R qui devait avoir lieu le mardi 18 janvier 2022. Report accordé par la commission. Une nouvelle convocation vous sera transmise.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 21-22-015 R : Club de VILLENEUVE

Suite demande report d'audition du club de VILLENEUVE en date du 17/01/22 pour la convocation du mardi 18/01/22. Appel du club de VILLENEUVE en date mercredi 15 décembre contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du mardi 7 décembre 2021 parue au PV n° 535 du jeudi 9 décembre 2021

Appel portant sur : Retrait de 3 Points pour club non à jour dans sa trésorerie.

L'audition aura lieu le mardi 8 février 2022 à 18h30

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

Relevé de décision audition du mardi 11 janvier 2022

Dossier 21-22-012R : Match U17, D1, poule B du 27/11/21, U.S.V.O / TOUR ST CLAIR Appel du club de l'U.S.V.O en date lundi 6 décembre 2021 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n°11 lors de sa réunion du mardi 30 novembre, parue au PV n° 534 du jeudi 2 décembre 2021- Appel portant sur : match perdu par pénalité à l'équipe de l'U.S.V.O

U.S.V.O (-1(moins un) point 0, (zéro) but) TOUR ST CLAIR (3 (trois) points, 0 (zéro) but)

La commission départementale d'appel : **Met la décision en délibéré.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président
Marc MONTMAYEUR

le secrétaire de séance
REMLI Amar

COMMISSION ARBITRES

MARDI 18/01/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°540

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJAJANIAN Jean Marie, CHARLES Jacques , TREVISSAN Ludovic , VAGNEUX Luc , DETHOOR Sylvain

Excusé : LALO Aboubakar

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS :

Le questionnaire à domicile à faire pendant la trêve vous a été envoyé le vendredi 24/12/21 par le secrétariat via un lien. Ce questionnaire sera à retourner au plus tard le vendredi 28 janvier 2022. (Date butoir) Ce questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres et Observateurs.

Il est à faire en ligne. A ce jour 77 retours. La note sera prise en compte pour le classement de fin de saison.

Aux retardataires (Arbitres, Observateurs), il vous reste une dizaine de jours.

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail Des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

RAPPEL AUX ARBITRES

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, réserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

• RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

TUTORATS

Les Arbitres ayant effectué des tutotats doivent impérativement leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatif pour vous faire régler.)

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS

CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	tapiajose@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr



FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

La formation du 08 , 15 , 22 Janvier 2022 a été annulée pour raisons sanitaires.

Si les conditions le permettent, 2 autres formations sont prévues :

FIA : 5 , 12 , 19 Février 2022 (8h30 / 18h00) FA : (8h30/12h00) Site ; **Moidieu Detourbe.**

FIA : 5 , 12 , 19 Mars 2022 (8h30 / 18h00) FA : (8h30/12h00) Site ; **District de l'isere**

NOTES AUX ARBITRES

Lorsque vous êtes indisponible hors délai , en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Important :

Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois pare exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode difusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances

COURRIERS CLUBS

TIGNIEU JAMEYZIEU : Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

ARTAS CHARANTONNAY : Lu et Noté transmis au responsable .

RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 18 Janvier 2022 à 18h

Procès-Verbal N°540

Président : CICERON Fabien

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,

Absents : HESNI Mohammed, AGACI Franck

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : **06 33 54 57 25**

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : **06 07 56 46 55**

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification des pass sanitaires auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match.**

Désignations :

WEEK END DU 22 ET 23 JANVIER 2022				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1 POULE A	MURETTE	VALLEE GRESSE	EL RAFFARI REDA	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	CROLLES	CHARVIEU 2	DIASPARRA GUILLAUME	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	RO CLAIX	MOS3R 3	MALLET MARC	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	POISAT	MURETTE 2	VELOSO JOSE	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE C	OYEU	LIERS	BLANCHEFLEUR BERNARD	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE D	ENT FOOT ETANGS	TOUR ST CLAIR 3	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE A	2 ROCHERS 2	ST PAUL VARCES 2	LAAZAR SAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE A	NOYAREY 2	FROGES	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE B	RO CLAIX 2	DOMENE 2	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE B	CHATTE	VER SAU 3	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 18 Janvier 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 540

Président : M. Mallet

Présent : M. Montmayeur

Excusés : J.P Bert, F. Agaci

La commission éthique et prévention présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des clubs isérois. Prenez soin de vous et des autres.

CONVOCAATION

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 1^{er} Février 2022 à 18h30, le président du Club de Voreppe.

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 Mars 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 536 sur le site du District de l'Isère Football.

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON RECUES ce jour :

Agnin ; Bizones ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Commelle ; Cvl 38 ; Ent Gresivaudan ; Ent.Foot. Etangs ; Fc2 a ; Flacheres ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; Sassenage ; St Antoine ; St Cassien ; St Simeon Bressieux ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve ; Virieu Valondras ; Voreppe

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES :

Cheyssieu ; Claix ; Cremieu ; ECBF ; Eyzin Pinet ; La Cote St André ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion du 18 janvier 2022

Procès-verbal n ° 540

Président : Jacques Issartel

Présents : Thierry Truwant, Gérard Bouat

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : LAURA FOOT, BOURBRE, JEREMY HUGONNARD ROCHE, EDDY QUIAN FERRERO, PAYD D'ALLEVARD, COLLINES, O S ST MARCELLIN, VALMONTAISE, GT A C N D

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID, il faut 1 cas chez les jeunes 2 chez les U 15 et 4 cas chez les seniors

Contactez Elisabeth Belot, référent COVID

CHALLENGE MONTPIED U 15 / U 18

Le challenge MONTPIED qui récompense les équipes U 15 et U 18 débutera lors de la 2^e phase

Pour les différentes modalités, renseignements sur le site

Onglet : Ethique et Prévention puis

- Fiche de la sportivité
- Fiche challenge

Pensez-y, de belles récompenses vous attendent

FESTIVAL U 13

Suite aux inscriptions (19 équipes) reçues, un tour de cadrage aura lieu le 29 Janvier

La journée se déroulera sur 4 sites

GUC FF, CROLLES BERNIN, GT A C N D, GT NIVOLAS T S C

2 qualifiés par poule (2 x 4) pour la finale départementale du 2 Avril

8 à 12 joueuses

Matches de 16 Mn, (20 Mn pour la poule de 4) sans mi-temps, ni pause coaching

Hors-jeu à la ligne médiane

Défi jonglage à faire avant le début du 1^e match, celui-ci départagera les équipes en cas d'égalité

FUTSAL U 13

Le plateau de SUD ISERE, prévu le 6 février est pour l'instant maintenu

PLENIERE :

Sera organisée quand la situation sanitaire le permettra.

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55.

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 18 janvier 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 540

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

88. FCVBG : noté (programmation matches en retard), erreur de la CFSE.

89. GSE : noté (report match du 17/01/2022 vs Air Liquide). Accords clubs et CFSE, match reporté au 21/02/2022.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T03. Air Liquide – GSE.

Lundi 31/01/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T03. CEA Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 31/01/2022, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Programmation des matches en retard

RJ03. ASPTT 1 La Poste- ASPTT 2 ST.

Lundi 24/01/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ03. CEA Grenoble – Air Liquide.

Lundi 24/01/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ02. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 07/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ01. GSE – CEA Grenoble.

Lundi 14/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 14/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ09. GSE – Air Liquide.

Lundi 21/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

NOTE AUX CLUBS - FOOT A 8

En prévision des 2^{èmes} phases des championnats D2 et des 1/4 de finale des coupes, certaines équipes pourront être amenées à disputer 2 matches par semaine (lundi et mercredi, lundi et jeudi, ou mardi et jeudi). Pour ces mêmes raisons, la CFSE autorise l'inversion des matches, dirigeants vous contacter. Rappel : rectifier la date initiale du match (jeudi sur les feuilles de match) si celle-ci ne correspond pas à la date réelle de la rencontre.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T05. Turcs de Grenoble – Métropolitains.

Lundi 31/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/01/2022

T05. Brézins – Poisat.

T05. Touvet-Terrasse – Saint-Martin d'Hères.

T05. Champagnier 1 – Jarrie-Champ 2.

T05. Deux Rochers 2 – Saint-Georges-de-Commiers.

Matches à jouer semaine du 31/01 au 03/02/2022

T07. Abbaye – Métropolitains.

T07. Deux Rochers 1 – Villeneuve.

T07. Saint-Martin d'Hères – Bilieu.

Matches à jouer semaine du 07 au 10/02/2022

T07. FCVVG – Champagnier 1.

T07. Poisat – Champagnier 2.

T07. Deux Rochers 2 – Touvet-Terrasse.

T07. Rachais 1 – Brézins.

T07. Fontaine Les Îles – Jarrie-Champ 2.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/01/2022

J08. Deux Rochers 1 – Métropolitains.

J08. Saint-Martin d'Hères – Jarrie-Champ 1.

J08. Eybens – Saint-Martin d'Uriage.

J08. Fasson – Abbaye.

J08. Exempt : Bilieu.

RJ05. Saint-Martin d'Uriage – Bilieu (si possible).
Mercredi 26/01/2022, 20h00. Les Petites Maisons, Saint-Martin d'Uriage.

Matches à jouer semaine du 07 au 10/02/2022

J09. Métropolitains – Fasson.

J09. Abbaye – Saint-Martin d'Uriage.

J09. Jarrie-Champ 1 – Deux Rochers 1.

J09. Bilieu – Eybens.

J09. Exempt : Saint-Martin d'Hères.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer avant le 27/01/2022

Poule A, RJ03. Champagnier 1 – Deux Rochers 2.

Poule A, RJ05. Brézins – Deux Rochers 2.

Poule B, RJ07. FCVVG – Touvet-Terrasse.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/01/2022

Poule A, RJ07. Champagnier 1 – Brézins.

Poule A, RJ07. Poisat – Jarrie-Champ 2.

Poule A, RJ07. Villeneuve – Rachais 2.

Poule B, RJ03. Fontaine Les Îles – Rachais 1.

Poule B, RJ03. FCVVG – Champagnier 2.

Poule B, RJ03. Turcs de Grenoble – Touvet-Terrasse :

Lundi 24/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 18 JANVIER 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°540

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Futsal Pont de Claix: Lu et noté.

Nuxerete Fs 38 : Lu et noté.

Futsal club United : Lu et noté.

Rappel :

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevants doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

INFO :

FORMATION REFERENT SECURITE FUTSAL

Afin de donner la possibilité aux clubs de disposer en leur effectif de nouveaux référents sécurité Futsal et ainsi de permettre à certains d'entre eux de se conformer à l'obligation réglementaire, une session de formation « référents sécurité Futsal » se déroulera le samedi 05 février 2022 de 09h00 à 13h00 à Tola Vologe, Résidence Formation, 350 B Avenue Jean Jaurès, 69007 LYON

Pour cela, consultez l'annonce de ce stage parue sur le site Internet de la Ligue.

La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 28 janvier 2022.

COVID : Consultez «synthèse protocole 03 janvier 2022» sur la page d'accueil du DIF pour connaître les conditions de report d'une rencontre.

Coupes départementales Futsal U13 ; U15 ; U17 et Féminines (sous réserve des conditions sanitaires du moment) :

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

U13 : Académie des collines : 2 équipes.

USVO : 5 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsal des Géants : 2 équipes.

Vallée du Guiers : 2 équipes.

U15 : USVO : 2 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsal des Géants : 1 équipe.

Vie et Partage : 1 équipe.

Vallée du Guiers : 1 équipe.



U17 : US La Murette : 4 équipes.

USVO : 2 équipes.

Vie et Partage : 1 équipe.

Vallée du Guiers : 2 équipes.

Féminines Séniors :

US La Murette : 1 équipe.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Si des clubs ont la possibilité d'avoir un prêt de gymnase pour l'organisation de nos coupes, merci de vous mettre en relation avec la Commission Futsal.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

1° journée de championnat D1 Futsal :

Académie des Collines / Espoir Futsal 38 :

FC Voironnais / Futsal Picasso : Le samedi 26/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

3° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22) :

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

8° journée de championnat D1 Futsal (du 10/01 au 16/01/22):

Futsal des Géants 2 / Futsal club United : Le mercredi 02/03/22 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Reporté (gymnase Ampert, Grenoble).

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

9° journée de championnat D1 Futsal (du 17/01 au 23/01/22) :

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal des Géants 2 : Le dimanche 23/01/22 à 14h30 (gymnase Charles de gaulle, Noyarey).

Vie et Partage 2 / Académie des Collines : Le samedi 22/01/22 à 17h00 (gymnase Croix de Verrine, Grenoble)

Futsal club United / FC Voironnais : Le dimanche 23/01/22 à 18h00 (gymnase des collines, Chirens).

Mistral Grenoble1 / Futsal Voreppe : Le vendredi 21/01/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Exempt / Futsal Pont de Claix

Exempt / Espoir Futsal 38 .

Exempt / Futsal Picasso.

Mistral Grenoble 2 / Exempt.

10° journée de championnat D1 Futsal (du 24/01 au 30/01/22):

Espoir Futsal 38 / Vie et Partage 2 : Le samedi 29/01/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

Futsal Picasso / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 28/01/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal Pont de Claix / Futsal Voreppe : Le lundi 24/01/22 à 20h30 (gymnase Victor Hugo, Pont dse Claix).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal club United : Le dimanche 30/01/22 à 17h00 (gymnase Aristide Bergès, Seyssinet).

Mistral Grenoble1 / Exempt.

Futsal des géants 2 / Exempt.

Académie des Collines / Exempt.

FC Voironnais / Exempt.

6° journée de championnat D1 Futsal (du 31/01 au 06/01/22):

FC Voironnais / Futsal des Géants 2 : Le samedi 05/02/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal Picasso / Futsal Voreppe : Le vendredi 04/02/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal Pont de Claix / Futsal club United : A définir (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 04/02/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).
Espoir Futsal 38 / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 05/02/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).
Mistral Grenoble1 / Exempt.
Académie des Collines / Exempt.

11° journée de championnat D1 Futsal (du 07/02 au 13/02/22):

Mistral Grenoble 1 / Académie des Collines : Le vendredi 11/02/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).
Vie et Partage 2 / Futsal Picasso : Le samedi 12/02/22 à 17h00 (gymnase Croix de Verrine, Grenoble)
Futsal club United / Espoir Futsal 38 : Le samedi 12/02/22 à 19h30 (gymnase des collines, Chirens).
Futsal Voreppe / FC Voironnais : Le samedi 12/02/22 à 19h00 (gymnase Arcade, Voreppe).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 18 Janvier 2022 à 14h00

Procès-Verbal N° 540

Présents : Annie Brault, Gérard Bouat

INFORMATION SUR LES MATCHS EN RETARD

A l'exception de la catégorie U13, tous les matchs en retard ont été reprogrammés. La commission invite les clubs à en prendre connaissance.

Au cas où un oubli, vu le grand nombre de reports, apparait, il est demandé aux clubs de prévenir la commission.

U10 / U11

Reprise des plateaux : Au vu des conditions sanitaires liés au COVID 19, il a été décidé que la reprise des plateaux se ferait après les vacances de Février, le 5 Mars.

Il sera prévu 9 journées pour ces plateaux, le dernier étant le 11 Juin.

La composition et le calendrier de ces plateaux paraîtront la 1ère semaine du mois de Février.

Les clubs souhaitant rajouter des équipes ou en retirer par rapport à la 1ère phase peuvent le faire en adressant un mail à la commission avant le 25 Janvier.

Les clubs peuvent aussi formuler leur désidérata pour cette date afin d'être étudiés.

U13

Challenge Festival National : Le 3ème tour aura lieu le 29 Janvier.

Pour rappel, les 16 équipes remportant leur plateau sont qualifiées pour la finale départementale du 2 avril.

Un plateau du 2ème tour n'étant pas joué, celui-ci a été reprogrammé ce samedi 22 Janvier.

Les deux équipes qualifiées de ce plateau seront incorporées dans les poules G et H

Courrier de Balmes Nord Isère : Après vérification, il s'avère qu'une erreur a été commise par la commission (nos excuses).

Dans cette poule, c'est l'équipe de Balmes NI 1 qui termine à la 2ème place, Vallée de l'Hien étant 3ème.

Pour le 3ème tour Balmes NI 1 incorpore la poule L à la place de Vallée de l'Hien.

Challenge Festival Isère : Les matchs en retard du 2ème Tour ont été reprogrammés le 29 Janvier 2022. Pour le 3ème tour prévu à cette même date, quelques matchs ont pu être programmés. Le complément des matchs de ce 3ème tour sera réalisé après la réception des feuilles des matchs en retard du 2ème tour.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88

U15

La reprogrammation des matchs en retard a été faite et doit être consultée sur le site du district

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

U17

La reprogrammation des matchs en retard a été faite et doit être consultée sur le site du district.

D3 : MOS 3R, inscription d'une équipe 3. Celle-ci prend la place de l'Isle d'Abeau forfait général en poule C. Les matchs en retard pour cette équipe ont été reprogrammés.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

U20

Deux matchs en retard de championnat et un de coupe ont été reprogrammés.

Voir sur le site ces reprogrammations

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49

SENIORS

Les reprogrammations des matchs en retard ont été faites par la commission.

N'oubliez pas de consulter le site du district

Si problèmes de doublon sur une date ou un oubli d'une rencontre n'hésitez pas à le faire savoir à la commission.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 28 janvier 2022 au lundi 31 janvier 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 30 janvier 2022
Match Cp Rhône Alpes Féminine
GF38 2/I'ETRAT LA TOUR à 14h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 29 janvier 2022
Match Challenge A.Dominguez U15
FC2A 2/CLAIX FOOT 2 à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 30 janvier 2022
Match U18F R1
GF38 2/ILE PUY AUVERGNE 43 à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

dimanche 30 janvier 2022
Match U18 R2
GF38 2/FC VILLEFRANCHE à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 janvier 2022
Match U17 D1
FC2A/FC ÉCHIROLLES 2 à 14h00

dimanche 30 janvier 2022
Match U19F Nat.
GF38/ASSE à 14h30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

lundi 31 janvier 2022
Match Foot Entreprise à 8
TURCS DE GRENOBLE/METROPOLITAINS à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 29 janvier 2022
Match Challenge Festival Nat. U13
FC MISTRAL/OL ST MARCELLIN à 13h30
Match U20 D2
ASIEG/AJA VILLENEUVE à 16h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 29 janvier 2022
Match Challenge Festivale Nat. U13
USVO/OC EYBENS 2/ES RACHAIS à 14h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 18 janvier 2022

Procès-Verbal N°540

Président : Samuel BOURGEOIS

DETECTION PPF U14G, joueurs nés en 2008 2nd Tour (clubs U15 Ligue)

Date :	MERCREDI 2 FEVRIER 2022
Lieux :	ST MARCELLIN - LA COTE ST ANDRE
Organisation :	<i>sur 2 sites, avec un plateau de 3 équipes.</i>
	Ce tour concerne exclusivement les clubs engagés dans le championnat U15 de niveau Ligue (Régional 2).
Rappel sur les modalités d'inscription :	Chaque club concerné convoque 14 joueurs U14 (1ère année U15) avec au moins 1 gardien de but. La liste des joueurs convoqués est à renvoyer au district de l'Isère par mail : district@isere.fff.fr et l'autorisation parentale est à remettre à chacun des joueurs afin de la ramener remplie le jour du rassemblement. (documents reçus dans votre boîte mail). Si l'effectif est insuffisant pour constituer 1 équipe, il est possible de compléter : par des joueuses U14F/U15F, ou/et des joueurs U13 nés en 2008, ou/et des joueurs U15 nés en 2007, voir constituer une entente avec un autre club à proximité.
	L'équipe inscrite est encadrée par son éducateur respectif. Les éducateurs de la Commission Technique du District et ceux de la Commission Technique « élargie » se chargent de l'observation des joueurs.
Contenus :	Matches 11 c 11 et 2 matchs par équipe. Durée des matchs = 30min.

MERCREDI 2 FEVRIER Stade de La Saulaie Avenue de la Saulaie - 38160 ST MARCELLIN	MERCREDI 2 FEVRIER Stade Rémy Jouffrey Avenue charles de gaulle - 38260 LA CÔTE SAINT ANDRE
<u>O. ST MARCELLIN</u>	<u>F.C. COTE SAINT ANDRE</u>
F.C. SEYSSINS	MOS3R FOOTBALL CLUB
E.S. DE MANIVAL	U.S. LA MURETTE

MERCREDI 2 FEVRIER - ST MARCELLIN				MERCREDI 2 FEVRIER - LA COTE ST ANDRE			
14H00	Rdv stade équipes	F.C. SEYSSINS	O. ST MARCELLIN	14H00	Rdv stade équipes	F.C. COTE SAINT ANDRE	MOS3R FOOTBALL CLUB
14H20	Rdv stade équipe	E.S. DE MANIVAL		14H20	Rdv stade équipe	U.S. LA MURRETTE	
14H30	début 1er match durée = 30min	O. ST MARCELLIN	F.C. SEYSSINS	14H30	début 1er match durée = 30min	F.C. COTE SAINT ANDRE	MOS3R FOOTBALL CLUB
15H00	fin 1er match			15H00	fin 1er match		
15H05	début 2è match	E.S. DE MANIVAL	F.C. SEYSSINS	15H05	début 2è match	U.S. LA MURRETTE	MOS3R FOOTBALL CLUB
15H35	fin 2è match			15H35	fin 2è match		
15H40	début 3è match	O. ST MARCELLIN	E.S. DE MANIVAL	15H40	début 3è match	F.C. COTE SAINT ANDRE	U.S. LA MURRETTE
16H10	fin 3è match			16H10	fin 3è match		

Programmation des prochains Tours :

2nd Tour PPF U14 clubs championnat U14 Ligue - MERCREDI 9 FEVRIER 2022 de 14H à 17H15 au STADE COLETTE BESSON : 274 Route des Béthanies, 38430 MOIRANS (lieu à confirmer) ;

3ème Tour PPF U14 - MERCREDI 16 FEVRIER 2022 de 14H à 16H30 au STADE COLETTE BESSON : 274 Route des Béthanies, 38430 MOIRANS (lieu à confirmer), avec les joueurs retenus à la suite des 2 premiers tours de Détection U14.

Match prépa. RASSEMBLEMENT LIGUE U14 – MERCREDI 13 AVRIL (lieu à déterminer) :

Sélection Isère contre Savoie.

RASSEMBLEMENT LIGUE – JEUDI 21 AVRIL au Centre TOLA VOLOGE à LYON.

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN FEVRIER 2022

CFF3

7-8 ET 10-11 FEVRIER 2022 BEAUREPAIRE (SESSION COMPLETE)

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club
BALDUCCI Nicolas	O.C. D'EYBENS
BAROU Roger	GUC FOOTBALL FEMININ
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERTHOLAT Fabien	U.S. REVENTINOISE
BRUGEL Laurent	F.C. LA TOUR ST CLAIR
BRUNET Philippe	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
CAILLIS Mehdi	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
DESPRES Yoane	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
DIALLO Elhadj	A. S. DU GRESIVAUDAN
DOUCELIN Florian	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
FLORINDO BAPTISTA Charly	A.S. ST LATTIER
GRIZAK Thomas	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GUERRIER Sebastien	F.C. BOURGOIN JALLIEU EXCUSE
HARTER Cedric	F.C. VAREZE
JOLY Jean Christophe	RUY MONTCEAU
JOURNET Guillaume	A.S.L. ST CASSIEN
JUBAN Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
LEBLANC Stephane	U.S. BEAUREPAIROISE
MAISSA Fred	F.C. D'ECHIROLLES
MARQUISIO Fabrice	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
NSANGOUI KIHOULOU Disteh	C.S. NIVOLAS VERMELLE
OLIVO Carol Ann	F.C. BOURGOIN JALLIEU
PAOLI Damien	F.C. BOURG D'OISANS
PAUZIN Hugo	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
PECOUD Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL
PETIT Lucas	F.C. VAREZE
RABATEL Alexis	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE
VANSPRANGHE Jeremy	F.C. VAREZE

Liste d'attente

SURIANO Richard	FC ECHIROLLES
-----------------	---------------

CFF1

21 AU 24 FEVRIER 2022 VALLEE DU GUIERS (SESSION COMPLETE)

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club
ARREDONDO Xavier	U.S. JARRIE CHAMP
BAMA Paul Arnaud	U.S. GIEROISE

BENGHEDFA Aymen
BENGHEDFA Mouad
BESSEAT Cyprien
BESSENAY Kylyann
BOUHADDAD Sofyane
BOUIH Amine
CHABOCHE Gregory
CHAMINADE Axel
CICERON Adrien
COLLET BEILLON Guillaume
FAURE COMTE Samuel
FERRAUD Roger
JULIEN Stephane
KOUYOUMDJIAN Valentine
KRICHEN Wael
LEBLANC Thomas
MAMONOFF Brice
MENAD Siham
MOREIRA Thomas
MOREL Benoit
OURACI Kamel
PICAUD Sarah
PROUVOST Maeva
RICHARD Patrice
RICHARD Theo
RIVOIRE Antoine
SAMMUT Remi
SANCHIS Fabrice
TEYSSANDIER Sacha
TREMouREUX Thomas
URRIANI Matteo

A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
F.C. SUD ISERE
C.S. NIVOLAS VERMELLE
ABBAYE US GRENOBLE
GUC FOOTBALL FEMININ
GRENOBLE FOOT 38
U.S. GIEROISE
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
A.S. D'OYEU
F.C. VALLEE BLEUE
O. NORD DAUPHINE EXCUSE
ABBAYE US GRENOBLE
GUC FOOTBALL FEMININ
A.S. TULLINS FURES
ENT. FOOTBALL DES ETANGS (Remplacé par Sacha TEYSSANDIER)
C.S. NIVOLAS VERMELLE
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. VALLEE BLEUE
O. NORD DAUPHINE
GRENOBLE FOOT 38
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
C.S. NIVOLAS VERMELLE
A.S. TULLINS FURES
A.S. TULLINS FURES
U.S. REVENTINOISE
U.S. REVENTINOISE
U.S. GIEROISE
ENT. FOOTBALL DES ETANGS
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
F.C. MOIRANS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS 2022

CERTIFICATION CFF1 2 MARS 2022 CHARVIEU

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D HERES F. C.
ANNEQUIN Samantha	C.S. NIVOLAS VERMELLE
AUGIER Anthony	U.S. DOLOMOISE
BORTOLUSSI Raphael	GRENOBLE FOOT 38
BOUCHER Thierry	AS VEZERONCE HUERT
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS
DOMAS Cedric	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
FONTAINE Audric	C.S. VOREPPE
FRIZON Anthony	U.S. DOLOMOISE
GARCIA Leo	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX



GHARBI Aymen
GUILLERMAZ Donovan
LECLERC Thierry
MENDEZ Matteo
MENDEZ Thomas
MOULIN BARASSI Thibaut
N'GOALA Mickael
PAITREAUD Simon
PEREIRA Elisabete
PERNOT Aldric
POTDEVIN Antoine

GRENOBLE FOOT 38
F.C. BALMES NORD ISERE
A. S. DE DOMARIN
MOS3R FOOTBALL CLUB
MOS3R FOOTBALL CLUB
A.C. SEYSSINET PARISSET
SPORTING NORD ISERE
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
U.S. DOLOMOISE
C.S. VOREPPE

**CERTIFICATION CFF2
27 JANVIER 2022 à ST ISMIER**

REPORTE LE 23 MARS 2022

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ACHIR OUISSAM	O.C. D'EYBENS
ACHOURI Mheidi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
BOUDE Melvin	O.C. D'EYBENS
CAPELLI LOIC	C.S. VOREPPE
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
DA ROIT Sylvain	F.C. LA SURE
FERNANDES JEREMY	C.S. VOREPPE
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
LAINÉ Stephane	A.C. SEYSSINET PARISSET
LUCATELLI Mickael	O.C. D'EYBENS
MONGELLI Jean Paul	ENT.S. DU RACHAIS
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
RICARD Jody	A. S. DE DOMARIN
ROUSSILLON Romain	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
SERVONNET Frederic	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
VILLALOBOS LATORRE Richard	AC SEYSSINET

CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF 20 et 21 JANVIER 2022 à SASSENAGE

REPORTE LE 24 ET 25 MARS 2022

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER

INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES

- >> CFF2 -Du 10/03/2022 au 18/03/2022 ST MARCELLIN
- >> CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE
- >> CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE

- >> Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 18 Janvier 2022 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 540

Président : Jean Marc BOULORD

Excusés : Aline BLANC, Daniel HUGOT, Gérard ROBIN, Patrice GALLIN, Lucien BONO, Gilbert REPELLIN

TERRAIN SUSPENDU

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:**

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

Club : SEYSSINS (530381) EQUIPE : U17 - DIVISION : D1 - POULE : B

Le match concerné par cette décision est prévu le 29 / 01 / 2022 contre le club de : ST MAURICE L'EXIL

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 24/01/2022

TRESORERIE DE LIGUE

Considérant ce qui suit :

- Le P.V. de la LAuRAFoot de la réunion de la commission des Règlements du 15/11/2021 parue au P.V. du 19/11/2021
- Le P.V. du District Isère de Football du 18 novembre 2021 : clubs non à jour de trésorerie à la LAuRAFoot : clubs concernés par une relance pour non-paiement
- Le courriel de la LAuRAFoot du 25/11/2021 à 10 h 24, titré «Retrait de points avec sursis»
- Le courriel de la LAuRAFoot du 14/01/2022 rappelant son courriel du 25/11/2021 «Retrait de points avec sursis».

Par ces motifs, la C.R. dit erreur administrative et que les clubs ci-dessous se voient annuler le retrait de 5 points (2 points + 3 points) au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

533035	AJAT VILLENEUVE	Equipe D1	POULE A
533557	GRENOBLE DAUPHINE	Equipe D5	POULE A
539565	MISTRAL F.C.	Equipe D1	Futsal
781983	EG2F	Equipe D5	POULE A

TRESORERIE DE DISTRICT

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 17 JANVIER 2022

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Janvier 2022

519877 ST HILAIRE DE LA COTE
533557 GRENOBLE DAUPHINE AS
536496 ECHIROLLES SURIEUX
539477 TUNISIENS SMH
547135 POISAT AC
564225 FUTSAL CLUB DE VOREPPE
582776 F. C. AGNIN